

Changement institutionnel, normalisation et compétences : le cas du dispositif des Contrats territoriaux d'exploitations.

La question de l'évolution des systèmes de production agricole vers plus de durabilité et mieux de multifonctionnalité est au fond posée depuis de nombreuses années : depuis que les premiers effets externes liés aux pratiques développées dans le cadre du « modèle productiviste » posent des « problèmes publics » se développent des normes destinées à mieux maîtriser ces effets externes. Dans cette perspective, des recherches et des expérimentations sont conduites afin de proposer aux agriculteurs outils et connaissances permettant d'ajuster les pratiques techniques afin de respecter les normes édictées. Des dispositifs particuliers, qu'ils soient d'initiative nationale (par exemple les actions de type Ferti-Mieux ou Phyto-Mieux) ou européenne (les mesures dites « article 19 » puis les opérations locales agri-environnementales (OLAE) ou encore les plans de développement durable (PDD¹)) ont introduit une nouvelle approche de la résolution des problèmes publics posés par les effets externes de l'activité agricoles en laissant le soin au « local » de qualifier ces problèmes (les circonscrire)² et d'élaborer des solutions ad hoc. Ces dispositifs peuvent donc être considérés comme dispositifs d'apprentissage et de construction des nouvelles compétences nécessaires à traiter les problèmes.

Avec le CTE, on passe à une nouvelle phase dont la caractéristique est de viser non seulement une généralisation des acquis des dispositifs antérieurs (notamment sur le plan des problèmes agri-environnementaux) mais aussi une transformation plus profonde des systèmes de production en articulant traitement des problèmes environnementaux aux autres dimensions de la durabilité : durabilité sociale (emploi, conditions de travail, équité) et durabilité économique (qualité, autonomie). Compte tenu des enjeux qui motivent la conception et la mise en œuvre de la procédure CTE, l'efficacité et l'efficience de ce dispositif peuvent être évaluées du point de vue de ses effets environnementaux – il s'agit d'évaluer en quoi la mise en œuvre de cette procédure permet ou non de résoudre les problèmes qu'elle ambitionne de traiter ; la question est alors de pouvoir disposer d'un référent initial (une caractérisation des problèmes traités au temps T₀) et d'un référent d'objectifs (la situation visée après x années de mise en œuvre du dispositif) auxquels on confronterait une évaluation au temps T_x – et du point de vue de ses effets sur la durabilité des systèmes de production et de l'agriculture dans son ensemble – ce deuxième point de vue demandant les mêmes outils en terme de référents. C'est d'ailleurs en partie autour de ce questionnement que s'est construite l'évaluation à mi-parcours de cette procédure (au sein de l'évaluation de la mise en œuvre du PDRN). Dans cette (double) perspective, nous nous intéressons à un aspect particulier de cette évaluation complexe qui est celui du système d'apprentissage que constitue le dispositif CTE. En effet, les évolutions requises demandent la construction de nouvelles compétences, tant individuelles (c'est-à-dire mises en œuvre par les agriculteurs dans la prise de décision concernant la gestion de leurs systèmes de production) que collectives (c'est-à-dire construites et/ou mises en œuvre dans le cadre de coordinations d'acteurs. On peut alors s'interroger sur la capacité du dispositif CTE à accompagner la construction de ces compétences nouvelles : quelles sont, dans le design général de la procédure, les étapes et les lieux d'une construction de compétences ? Mais s'agissant d'une

¹ Même si les PDD sont en fait une mesure franco-française mais élaborée dans le cadre d'un règlement européen (2078/92)

² En fait, il faudrait ici faire la distinction entre les deux types de dispositifs, puisque si les OLAE et les PDD se construisent effectivement à partir d'une formulation locale du problème à traiter, en revanche, les opérations labellisées « Mieux » s'inscrivent dans une dynamique où les problèmes ont déjà été identifiés mais demandent à être localement circonscrits.

procédure dont la mise en œuvre est particulièrement décentralisée, les conditions locales de sa mise en œuvre peuvent être décisives de l'expression du potentiel d'apprentissage. De même, on peut aussi postuler que les contextes, structurels, organisationnels et institutionnels, à conditions de mise en œuvre « égales », peuvent également influencer les dynamiques effectives d'apprentissage. Il s'agit donc de dégager les différents déterminants de l'efficacité du dispositif du point de vue de l'apprentissage et d'en qualifier l'influence respective. Plus globalement, cette problématique s'inscrit dans le cadre d'une approche économique de la performance des firmes au sein de laquelle la capacité à absorber et à produire des connaissances est décisive de leur aptitude à innover et de leur compétitivité. Dans le contexte de l'agriculture, les exploitations agricoles n'échappent pas à la question de la concurrence, que celle-ci s'exprime à un niveau agrégé (la concurrence entre agricultures régionales (à la fois au sens infranational et au sens international) ou à un niveau individuel. Par ailleurs, l'évolution annoncée de l'environnement économique des exploitations agricoles européennes (réforme de la PAC, négociation au sein de l'OMC, négociations bilatérales de l'UE avec le Mercosur,...) avive la situation d'incertitude sur l'environnement. La capacité d'innovation, de réactivité des exploitations agricoles aux évolutions de ce contexte est décisive de leur pérennité. Et en conséquence, leur capacité à mobiliser de nouvelles connaissances, à développer de nouvelles compétences est cruciale. La contribution de la thèse peut donc porter sur plusieurs points : une contribution à la compréhension des dynamiques d'apprentissage et de construction de compétences dans des contextes de réseaux de firmes ; l'analyse de l'efficacité de l'intervention publique dans ces dynamiques d'apprentissage.

Notre question de recherche se construit donc autour de l'analyse de la transformation des compétences engagée (suscitée) par la prise en compte de la multifonctionnalité de l'activité agricole dans l'évolution des pratiques agricoles et de la gestion des systèmes de production agricole. Nous cherchons plus précisément à caractériser, tant en termes de composantes que de processus d'émergence, le nouveau système de compétences, nécessaire à et produit par cette évolution, en développant notre recherche autour de l'analyse de la mise en œuvre du dispositif CTE/CAD. Ou, en terme de problématique centrale : *Quelles sont les nouvelles compétences professionnelles produites par la prise en compte de la multifonctionnalité, comment se construisent-elles et se distribuent-elles au sein du système d'acteurs mobilisé par le dispositif CTE/CAD ?*

La thèse que nous développons face à cette problématique est que le dispositif CTE/CAD, en contribuant à la création de nouvelles institutions, est un dispositif de production de nouvelles normes collectives qui contribuent à la transformation des systèmes de management des exploitations agricoles, transformation que nous caractérisons par une transformation des compétences intégratives, stratégiques et d'apprentissage (en particulier dans la distribution de ces compétences).